



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNE DE SAINT-LEU

EXTRAITS DU PROCES-VERBAL
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2022

DELIBERATION N° : 18/14092022

OBJET : Cimetières communaux : modification des durées et conditions d'acquisition des concessions et validation des tarifs afférents

Présents :	26
Procurations :	08
Votants :	34
Abstentions :	0

NOTA : Le Maire certifie que la liste des délibérations examinées lors de cette séance a été affichée en Mairie et sur le site internet de la Ville le :

Nombre des conseillers en exercice : 38

Le Président de séance
Bruno DOMEN



L'an deux mille vingt-deux, le mercredi quatorze septembre à dix-sept heures vingt-cinq, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la SALLE DU FOIRAIL à PITON SAINT-LEU, sous la présidence de Bruno DOMEN – Maire.

Présents :

M.DOMEN Bruno (Maire)

Les Adjointes : M. GUINET Pierre Henri (1^{er} Adjoint), Mme BERNON Nadège (2^{eme} Adjointe), Mme DALLY Brigitte (3^{eme} Adjointe), Mme SILOTIA Jacqueline (5^{eme} Adjointe), M. AUBIN Jimmy (8^{eme} Adjoint), Mme ANAMALE Marie-Claude (9^{eme} Adjointe)

Les Conseillers Municipaux : Mme ALEXANDRE Marie née NJANJO, M. CODARBOX Jacky, M. ZETTOR Josian, Mme PLANESSE Nadine née PALAS, M. LEAR Elie, Mme FERARD Sylvie, M. LAURET Bruno, Mme DOMPY Brigitte, M. ELLIN Fabrice, Mme SORET Pascaline née GRONDIN, Mme VERMINARDI Mylène née GOAR, M. LEE-AH-NAYE Wei-Ming, Mme ZITTE Nicolette, M. EUZET Jean-Paul, Mme BARBIN Suzelle, M. VIRAMA Stéphane, Mme LENCLUME Marjorie, M. RENE David, M. HODGI Claudio

Absents représentés :

M. LUCAS Philippe (4^{eme} Adjoint) *procuration* à M. DOMEN Bruno (Maire)
M. BADAT Rahfick (6^{eme} Adjoint) *procuration* à M. EUZET Jean-Paul (Conseiller)
Mme. BELIN Gisèle (7^{eme} Adjointe) *procuration* à Mme ALEXANDRE Marie (Conseillère)
M. MAILLOT Bertrand (10^{eme} Adjoint) *procuration* à Mme. SORET Pascaline (Conseillère)
Mme HAMILCARO Annick (Conseillère) *procuration* à Mme DALLY Brigitte (3^{eme} Adjointe)
Mme SINAPAYEL Marie Josée (Conseillère) *procuration* à M. LAURET Bruno (Conseiller)
Mme VION Marie Claire (Conseillère) *procuration* à M. ZETTOR Josian (Conseiller)
M. MARIVAN Serge (Conseiller) *procuration* à Mme BERNON Nadège (2^{eme} adjointe)

Absents :

Mme PERMALNAICK Armande (Conseillère)
M. ABAR Dominique (Conseiller)
M. FELICITE Roland (Conseiller)
M. MULQUIN Christophe (Conseiller)

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Madame DALLY Brigitte, 3^{eme} adjointe a été désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Conseil Municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Conformément au Règlement Européen sur la Protection des données chaque usager bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de suppression ou d'opposition aux informations qui le concernent. Pour l'exercice de ces droits, merci de vous adresser au Délégué à la Protection des Données (dpo@mairie-saintleu.fr)

58, Avenue Général Lambert, BP 1004, 97898 Saint-Leu Cedex - 0262 34 80 03 – secretariat@mairie-saintleu.fr - www.saintleu.re



AFFAIRE N° 18/14092022**CIMETIERES COMMUNAUX : MODIFICATION DES DUREES ET CONDITIONS D'ACQUISITION DES CONCESSIONS ET VALIDATION DES TARIFS AFFERENTS***Direction des Services Techniques / Environnement-Cellule funéraire***Le Maire expose :**

Par délibération du 17 octobre 2013, affaire N° 10/17102013, les durées et tarifs afférents pour l'acquisition des concessions dans les cimetières communaux ont été réajustés. Cette délibération a permis notamment de fixer les durées et tarifs d'acquisition de concessions dans l'extension réalisée sur le cimetière de Piton Saint-Leu, rendue nécessaire du fait de sa saturation.

Pour rappel, les durées d'acquisition des concessions et les tarifs afférents en vigueur depuis 2013 ont été arrêtés comme suit :

	Saint-Leu, Piton (ancienne partie) Colimaçons, Chaloupe et Plate			Piton (extension)				Colombarium			
	Concession en pleine terre			pour caveaux	Concession en pleine terre			pour caveau	casier		
Superficie	2 m ²			5 m ²	2 m ²			5 m ²			
Durée	15 ans	30 ans	Perp*	Perp*	15 ans	30 ans	Perp*	Perp*	10 ans	30 ans	Perp*
Tarifs	250 €	500 €	997 €	3 809 €	475 €	675 €	1 517 €	3 809 €	330 €	450 €	610 €
Frais de timbres et d'enregistrement	25 €	25 €	54 €	191 €	25 €	25 €	83 €	191 €	25 €	25 €	31 €
Total	275 €	525 €	1 051 €	4 000 €	500 €	700 €	1 600 €	4 000 €	355 €	475 €	641 €

*Perp = Perpétuelle

Le cimetière du centre-ville connaissant depuis plusieurs années ce même phénomène de saturation, des travaux d'extension ont été engagés, offrant ainsi la possibilité de 447 nouvelles sépultures (427 de pleine terre et 20 destinées à la construction de caveaux, 50 cases pour le colombarium et 20 cavurnes), pour lesquelles il convient de fixer les durées et tarifs d'acquisition.

Toutefois, afin d'éviter de nouvelles situations de saturation, il paraît nécessaire de réviser les durées d'acquisition des concessions de pleine terre, dans l'ensemble des cimetières communaux comme suit :

- Suppression de la durée perpétuelle et maintien des durées de 15 et 30 ans, pour les concessions en pleine terre sur l'ensemble des cimetières de la Commune (Saint-Leu partie extension comprise, Piton partie extension comprise, Plate, Chaloupe et Colimaçons)

Les durées et tarifs d'acquisition pour les concessions pour caveaux et les casiers du colombarium restent inchangés.

S'agissant des durées et tarifs d'acquisition des concessions dans le cimetière de Saint-Leu, partie extension, il est proposé d'appliquer les mêmes conditions d'acquisition que celles fixées pour l'extension du cimetière de Piton Saint-Leu. Par ailleurs, cette extension comportant des emplacements destinés à des cavurnes, il convient d'en arrêter les durées et tarifs d'acquisition.

Ainsi, suivant les propositions énoncées ci-dessus, les nouvelles durées et les tarifs afférents s'établiraient comme suit :

	Saint-Leu, Piton (ancienne partie) Colimaçons, Chaloupe et Plate		Extension Piton et Extension Saint-Leu		Cimetière de Saint Leu, Piton et Chaloupe		Extension Cimetière St Leu					
TYPES CONCESSIONS												
	Pleine terre		Caveaux		Pleine terre		Caveaux		Casiers colombarium		Cavernes	
Superficie	2m2		5m2		2m2		5 m2		H 46 / L 50 / P 40		H 60 / L 60 / P 60	
Durée	15 ans	30 ans	Perp		15 ans	30 ans	Perp		10 ans	30 ans	Perp	15 ans
Tarifs	250 €	500 €	3 809 €		475 €	675 €	3 809 €		330 €	450 €	610 €	580 €

A noter que les tarifs pratiqués pour les durées maintenues restent les mêmes que celles en vigueur depuis 2013, et que les frais de timbres et d'enregistrement des actes de concession, payables auprès du comptable public demeurent à la charge des titulaires de concessions, bien que n'apparaissant plus sur les dits actes.

Il est également précisé que l'adoption de ces propositions ci-avant nécessitera la mise à jour du règlement intérieur des cimetières communaux en vigueur, notamment ses articles 18 « Types de concessions » et 19 « Durée des concessions ».

Ceci exposé, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver la modification des durées d'acquisition des concessions, telle que présentée dans le tableau ci-dessus pour les cimetières de Saint-Leu, Piton (partie extension comprise), Plate, Chaloupe et Colimaçons ;
- D'appliquer les mêmes conditions d'acquisition que celles fixées pour l'extension du cimetière de Piton Saint-Leu, à l'extension du cimetière de Saint-Leu ;
- De valider la proposition de durée et son tarif pour les emplacements pour cavernes dans l'extension du cimetière de Saint-Leu ;
- D'autoriser la mise à jour du règlement des cimetières communaux par arrêté portant avenant au règlement pour la prise en compte de l'ensemble des modifications, et le cas échéant des nouvelles dispositions réglementaires découlant de la législation funéraire ;
- D'autoriser le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer tout acte et document se rapportant à cette affaire.

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité
(1 abstention : Monsieur Jacky CODARBOX)**

- Approuve la modification des durées d'acquisition des concessions, telle que présentée dans le tableau ci-dessus pour les cimetières de Saint-Leu, Piton (partie extension comprise), Plate, Chaloupe et Colimaçons ;

- Décide d'appliquer les mêmes conditions d'acquisition que celle du cimetière de Piton Saint-Leu, à l'extension du cimetière de Saint-Leu ;
- Valide la proposition de durée et son tarif pour les emplacements pour cavurnes dans l'extension du cimetière de Saint-Leu ;
- Autorise la mise à jour du règlement des cimetières communaux par arrêté portant avenant au règlement pour la prise en compte de l'ensemble des modifications, et le cas échéant des nouvelles dispositions réglementaires découlant de la législation funéraire ;
- Autorise le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer tout acte et document se rapportant à cette affaire.

Pour extrait certifié conforme,

Saint-Leu, le 16 SEP. 2022

Le Président de séance,



Bruno DOMEN